



Télécharger ce chapitre



Pour suivre les évolutions des entreprises et anticiper leurs demandes, les Cours Municipaux d'Adultes accompagnent votre formation. Que ce soit en comptabilité, gestion, fiscalité ou secrétariat, toutes les spécificités du marché sont prises en compte pour mieux vous préparer au monde de l'entreprise.

N'ayant pas le statut d'organisme de formation, le Bureau des Cours Municipaux d'Adultes ne peut vous assurer la prise en charge, par une entreprise ou tout autre organisme, de votre formation. Ses représentants par ailleurs ne sont pas habilités à signer une convention de stage en entreprise.

Toutefois, pour la préparation aux diplômes du secrétariat, vous pouvez contacter la Direction du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur (DDEES) de la Ville de Paris, au bureau de l'apprentissage, des stages et des contrats aidés, 8 rue de Cîteaux 75012 Paris, qui, le cas échéant, vous proposera un stage adapté à votre demande au sein des services municipaux.